

TYPE DE DOCUMENT	Projet d'établissement
DATE	
DOCUMENT REDIGE PAR	

**Projet scientifique et culturel, éducatif et social
Bibliothèque de**

1. Préambule

1.1 Contexte territorial : synthèse d'un diagnostic territorial préalable.

Analyser la situation économique et socioculturelle du territoire.

Dégager les enjeux et les axes prioritaires du développement culturel.

Prendre en compte le contexte intercommunal, les projets de territoire.

1.2 Bibliothèque existante : état des lieux.

Rappeler l'histoire de l'établissement, de ses collections et de son public.

Bilan de fonctionnement : forces et faiblesses de l'établissement actuel (moyens matériels, techniques, humains et financiers).

2. Objectifs stratégiques

Rappel des missions fondamentales des bibliothèques publiques :

Selon le manifeste de l'Association des bibliothécaires français,

Les bibliothèques sont au croisement des politiques culturelles, sociales, éducatives.

Elles contribuent à faire sens, à faire société. Elles sont utiles à la population. Elles sont nécessaires à l'exercice de la démocratie. Elles sont l'affaire de tous.

Les bibliothèques participent à la révolution numérique

Les bibliothèques contribuent à l'égalité d'accès à la culture, à l'information, aux loisirs

Les bibliothèques participent au développement de la création, de la recherche et de l'innovation

Les bibliothèques contribuent au développement de la lecture et à la formation tout au long de la vie

Les bibliothèques promeuvent, recommandent, proposent des clés de compréhension

Les bibliothèques contribuent à la préservation du patrimoine intellectuel et culturel

Les bibliothèques sont des lieux d'expression et de débat

La bibliothèque, une affaire publique : manifeste du 2 mars 2012

http://www.adbdp.asso.fr/IMG/pdf_manifeste_ABF_2012.pdf

Voir aussi le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque

http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html

2.1 Objectifs politiques :

Présenter les objectifs politiques définis par les élus à partir des enjeux identifiés.

2.2 Orientations stratégiques

Définir les missions de l'établissement en répondant aux constats posés dans l'analyse du territoire et aux objectifs politiques. Ce sont les grands axes du projet d'établissement.

3. Eléments qualitatifs et quantitatifs du projet d'établissement

- Publics cibles
- Grands axes d'une politique documentaire
 - Chartre des collections à définir par le bibliothécaire responsable
 - répartition du fonds par tranches d'âges, domaines et supports (livres, presse, DVD, CD, coll. numériques, jeux vidéo...)
- Espaces (minimum 0.07 m²/habitant de surface totale)
 - Surfaces
 - espace Bébés lecteurs
 - espaces multimédias/informatique/accès internet public et autres services numériques
 - consultation/formation
 - espaces de valorisation : exposition/médiation
- Politique en terme d'horaires et de tarification
- Services envisagés

Réservations, livraison à domicile, accueils de publics spécifiques, formation, conseils en ligne...

4. Axes prioritaires de l'action culturelle

L'action culturelle a pour but de valoriser les collections et de promouvoir la culture, auprès des publics. Elle s'articule avec les missions et les objectifs généraux de l'établissement, en résonance étroite avec la politique documentaire. Elle est en lien avec la politique éducative et culturelle définie par la commune

Un projet culturel identifie la bibliothèque comme un acteur culturel à part entière, tout en lui conférant une identité propre, différente de celles des autres partenaires culturels : centre culturel, théâtre, MJC, école...

Projet mis en oeuvre	Public cible	Structure partenaire	Lien avec autres actions du territoire

5. Moyens

➤ Statut

- Municipal (Délibération conseil municipal)
- Associatif (Convention commune-association)

➤ Budget prévisionnel

- Acquisition
- Animation

➤ Matériel

- Informatique
- Mobilier
- Matériel de bureau

➤ Ressources humaines (*professionnel de la filière culturelle exigé à partir de 2000 habitants*)

➤

- Salariés (effectifs cibles)
- Bénévoles (cf. charte des bénévoles)
- Formations suivies ou prévues
- Frais de mission (formation, mission)
- Véhicule communal (disponibilité)
- Personnel technique communal (disponibilité)
- Personnel intercommunal (disponibilité)

L'ensemble de ces éléments devra être précisé en intégrant systématiquement 3 priorités transversales :

- la démarche environnementale et de développement durable*
- l'accessibilité*
- le numérique*

6. Annexes à fournir

- Modalités de conduite de projet
- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

*La conclusion résidera dans l'explication des **impacts attendus** au regard des objectifs fixés.*